



PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 5 mai 2026 à 19h30

L'an deux mille vingt-six, le mardi cinq mai à dix-neuf heures trente, le Comité syndical du syndicat TRI ACTION s'est réuni publiquement dans les bureaux du Syndicat, situés ZI rue de Pierrelaye à Bessancourt, sous la présidence de Monsieur Hubert MARCHAIS, doyen d'âge du Comité syndical. À l'issue de l'élection du nouveau Président, la séance s'est poursuivie sous la présidence de Monsieur Philippe Barat.

Présences et quorum

Titulaires présents	Suppléants présents	Procurations	Membres excusés
18	0	0	0

Élus présents : M. Valentin Glacial (Bessancourt), Mme Martine Bernard (Frépillon), M. Pascal Derche (Méry-sur-Oise), M. Philippe Barat (Herblay-sur-Seine), M. Benoît Vincent (Herblay-sur-Seine), M. Patrick Murcia (Pierrelaye), M. Pascal Sicre (Pierrelaye), M. François Cagnon (Saint-Leu-la-Forêt), Mme Marianne Hecquet (Saint-Leu-la-Forêt), Mme Carole Faidherbe (Taverny), M. Florian Carré (Taverny), M. Jean-Pierre Oberti (Auvers-sur-Oise), M. Florent Beaulieu (Auvers-sur-Oise), M. Patrick Planche (Bessancourt), Mme Lauriane Duglé-Danguilhen (Bessancourt), M. Pascal Seigné (Beauchamp), M. Hubert Marchais (Méry-sur-Oise), M. Alexandre Dohy (Méry-sur-Oise).

Agents du syndicat présents : Mme Camille HUG (Responsable administration générale, finances et ressources humaines), M. Laurent Mallard (Directeur du syndicat), M. Frédéric Bardaille (Directeur adjoint).

Secrétaire de séance : M. Alexandre Dohy a été désigné secrétaire de séance.

Assesseeurs : M. Valentin Glacial et M. Florian Carré ont été désignés assesseurs.

DÉLIBÉRATION N°2026-05 – Élection du Président, Vice-Présidents,

Secrétaire et Assesseeurs

Election du Président

Exposé : Conformément aux dispositions statutaires, il est procédé à l'élection du Président du Comité syndical au scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité au troisième tour, le plus âgé est déclaré élu.

Échanges : Avant le recueil des candidatures, Mme Martine Bernard a souhaité que le ou les candidats s'expriment sur leur vision du syndicat et notamment sur la question d'une éventuelle fusion des syndicats d'ordures ménagères du territoire, sujet porté par la communauté d'agglomération Val Parisis. Cette demande a été soumise à un vote à main levée et acceptée par la majorité. M. Philippe Barat a confirmé sa candidature. Mme Martine Bernard a également indiqué sa candidature, conditionnée à la réponse de M. Philippe Barat sur le sujet de la fusion.

M. Philippe Barat a alors présenté sa vision du syndicat, articulée autour des axes suivants :

- **Situation financière** : Le syndicat présente une santé financière solide, avec un budget de 19 millions d'euros, un excédent de 3 millions et une dette quasi inexistante. La taxe par habitant est stabilisée entre 100 et 110 euros.
- **Collecte et tri** : Des progrès ont été accomplis (extension des consignes de tri, passage des camions au GPL, gestion des encombrants, bornes enterrées). Des marges de progression subsistent, notamment sur le taux de refus de tri supérieur à 25%. M. Philippe Barat a exprimé une position de rupture sur les bornes enterrées dans l'espace public, estimant que la gestion des déchets des résidences collectives doit rester dans l'espace collectif privé.
- **Déchetterie** : La déchetterie est présentée comme une réussite. M. Philippe Barat a proposé d'assouplir les règles d'accès pour les usagers faisant l'effort de trier et de se déplacer, ainsi que d'améliorer la fluidité du circuit d'accès au site en lançant un projet de réaménagement comprenant la zone SEPUR, la zone future recyclerie et la plateforme déchèterie.
- **Actions de prévention et communication** : M. Philippe Barat a salué les actions existantes (compostage, ateliers de tri, interventions scolaires, déchetterie mobile) et souhaite les développer, notamment vers les maternelles et le secondaire. Il a en revanche questionné la pertinence du support de communication imprimé Tri actu, proposant de lui substituer des insertions dans les magazines municipaux et a identifié la refonte du site internet comme une priorité.
- **Dépôts sauvages** : Bien que la compétence juridique en matière de dépôts sauvages appartienne aux communes. M. Philippe Barat a exprimé la volonté du syndicat d'accompagner les villes sur ce sujet, notamment en facilitant l'accès des services techniques à la déchetterie pour les déchets collectés sur la voie publique, et en soutenant le déploiement de dispositifs de vidéosurveillance couplés à l'intelligence artificielle permettant des amendes administratives.
- **Question de la fusion des syndicats** : M. Philippe Barat s'est déclaré opposé à toute fusion ou dissolution du syndicat Tri action, pour quatre raisons principales : la solidarité envers les communes d'Auvers-sur-Oise et Méry-sur-Oise non membres de Val Parisis; la nécessité de maintenir un service public de proximité au contact quotidien des citoyens; l'absence d'économies significatives démontrées par les études antérieures; le risque de perte de concurrence lors des appels d'offres et la nécessité de maintenir des circuits de collecte de proximité; enfin, la disparité des niveaux de service entre syndicats, qui rendrait toute harmonisation difficile et potentiellement défavorable aux usagers.
- **Gouvernance** : M. Philippe Barat a annoncé sa volonté de modifier le mode de gouvernance en instaurant des délégations effectives aux vice-présidents, contrairement à la pratique du mandat précédent où le président concentrait l'ensemble des délégations. M. Philippe Barat a déclaré que sa décision de présenter sa candidature est en partie liée aux échanges qu'il a eu avec l'équipe de direction. Il a expliqué qu'en apprenant à mieux connaître Laurent Mallard, Frédéric Bardaille ainsi que Camille Hug, il a particulièrement apprécié leur professionnalisme, leur manière de travailler ainsi que la dynamique portée par l'équipe dirigeante, ce qui lui a donné envie de s'investir davantage à leurs côtés. Il a ajouté que cela constitue « peut-être la première » raison qui l'a encouragé à aller plus loin en présentant sa candidature. Il a également souhaité instaurer une relation de confiance et de bienveillance avec les services du syndicat.

À l'issue de cette présentation, Mme Martine Bernard a retiré sa candidature.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Chaque conseiller syndical, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18
- Bulletins nuls : 0

- Nombre de suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

A obtenu :

- M. Philippe Barat : 18 voix

Décision : M. Philippe Barat, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 1^{er} vice-Président

Exposé : Il est procédé à l'élection du premier vice-président au scrutin secret. Le Président a proposé que ce poste soit attribué à un élu n'appartenant pas à la communauté d'agglomération Val Parisis, dans un souci de solidarité intercommunale.

Échanges : M. Philippe Barat a proposé la candidature de M. Alexandre Dohy, ancien premier vice-président, élu de Méry-sur-Oise. Aucune autre candidature n'a été présentée.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

- Bulletins : 18
- Nuls : 0
- Suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

A obtenu :

- M. Alexandre DOHY : 18 voix

Décision : M. Alexandre DOHY est proclamé 1er Vice-Président et Monsieur le Président l'installe immédiatement dans ses fonctions.

Election du 2^{ème} vice-Président

Exposé : Il est procédé à l'élection de la deuxième vice-présidente au scrutin secret.

Échanges : M. Philippe Barat a proposé la candidature de Mme Lauriane Duglé-Danguilhen, Maire de Bessancourt. Aucune autre candidature n'a été présentée.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

- Bulletins : 18
- Nuls : 0
- Suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

A obtenu :

- Mme Lauriane DUGLÉ-DANGUILHEN : 18 voix

Décision : Mme Lauriane DUGLÉ-DANGUILHEN est proclamé 2eme Vice-Président et Monsieur le Président l'installe immédiatement dans ses fonctions.

Election du 3^{ème} vice-Président

Exposé : Il est procédé à l'élection du troisième vice-président au scrutin secret.

Échanges : M. Philippe Barat a proposé la candidature de M. Jean-Pierre Oberti, élu d'Auvers-sur-Oise. Aucune autre candidature n'a été présentée.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

- Bulletins : 18
- Nuls : 0
- Suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

A obtenu :

- M. Jean-Pierre Oberti : 18 voix

Décision : M. Jean-Pierre Oberti est proclamé 3eme Vice-Président et Monsieur le Président l'installe immédiatement dans ses fonctions.

Election du 4^{ème} vice-Président

Exposé : Il est procédé à l'élection du quatrième vice-président au scrutin secret. Trois candidatures ont été recueillies.

Échanges : M. Florian Carré (Taverny), Mme Marianne Hecquet (Saint-Leu-la-Forêt) et M. Patrick Planche (Bessancourt) se sont portés candidats. M. Philippe Barat a précisé la logique de répartition entre communes membres et non membres de Val Parisis pour l'attribution des postes du bureau.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

- Bulletins : 18
- Suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- M. Patrick PLANCHE : 11 voix
- M. Florian CARRÉ : 5 voix
- Mme Marianne HECQUET : 2 voix

Décision : M. Patrick PLANCHE est proclamé 4e Vice-Président et Monsieur le Président l'installe immédiatement dans ses fonctions.

Election du secrétaire

Exposé : Il est procédé à l'élection de la secrétaire du bureau au scrutin secret.

Échanges : Mme Martine Bernard (Frépillon) s'est portée candidate. Aucune autre candidature n'a été présentée.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

- Bulletins : 18
- Nuls : 0
- Suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

A obtenu :

- Mme Martine Bernard : 18 voix

Décision : Mme Martine Bernard est proclamé secrétaire du bureau et Monsieur le Président l'installe immédiatement dans ses fonctions.

Election du 1^{er} assesseur

Exposé : Il est procédé à l'élection du premier assesseur au scrutin secret.

Échanges : M. Patrick Murcia (Pierrelaye) s'est porté candidat. Aucune autre candidature n'a été présentée.

- Bulletins : 18
- Nuls : 0
- Suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

A obtenu :

- M. Patrick Murcia : 18 voix

Décision : M. Patrick Murcia est proclamé 1er Assesseur et Monsieur le Président l'installe immédiatement dans ses fonctions.

Election du 2^{ème} assesseur

Exposé : Il est procédé à l'élection de la deuxième assesseure au scrutin secret.

Échanges : Mme Marianne Hecquet (Saint-Leu-la-Forêt) s'est portée candidate. Aucune autre candidature n'a été présentée.

- Bulletins : 18
- Nuls : 0
- Suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

A obtenu :

- Mme Marianne Hecquet : 18 voix

Décision : Mme Marianne Hecquet est proclamée 2ème Assesseure et Monsieur le Président l'installe immédiatement dans ses fonctions.

Election du 3^{ème} assesseur

Exposé : Il est procédé à l'élection du troisième assesseur au scrutin secret. M. Philippe Barat a indiqué la nécessité que la ville de Taverny soit représentée au bureau, en remplacement de Mme Carole Faidherbe qui quitte ses fonctions au sein du syndicat en cours de mandat.

Échanges : M. Florian Carré (Taverny) s'est porté candidat. Aucune autre candidature n'a été présentée.

- Bulletins : 18
- Nuls : 0
- Suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

A obtenu :

- M. Florian Carré : 18 voix

Décision : M. Florian Carré est proclamé 3ème Assesseur et Monsieur le Président l'installe immédiatement dans ses fonctions.

Lecture de la charte de l'élu local

Exposé : Conformément aux dispositions de l'article L52-11-6 du Code général des collectivités territoriales, le Président donne lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L11-11-12, lors de la première réunion de l'organe délibérant suivant l'élection du bureau.

Échanges : La charte a été lue dans sa version résumée. Une copie est remise à chaque conseiller syndical.

DÉLIBÉRATION N°2026-06 – Délégation de pouvoirs du Comité Syndical au Président

Exposé : Il est proposé au Comité syndical d'accorder au Président les délégations nécessaires à la gestion courante du syndicat, notamment en matière de marchés de gré à gré dans les seuils réglementaires, dans le respect du budget voté.

Échanges : M. Philippe Barat a indiqué que ces délégations sont classiques et identiques à celles en vigueur dans les collectivités territoriales. Aucune remarque particulière n'a été formulée.

Décision : Les délégations au Président sont adoptées à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2026-07 – Composition de la Commission d'Appels d'Offres (CAO) - Modalités de dépôt des listes et élection des membres

Exposé : Il est procédé à la désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres. Le Président est membre de droit. Il convient de désigner 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Échanges : M. Laurent Mallard a précisé que la CAO se réunit par vague de renouvellement de marchés, avec des années plus chargées que d'autres, les réunions se tenant généralement en soirée, calées avant les bureaux ou comités. Les membres suivants ont été proposés :

- **Titulaires :** M. Pasca Sicre I, M. Florian Carré, M. Pascal Derche, M. Pascal Seigné, M. Valentin Glacial.
- **Suppléants :** M. Hubert Marchais, M. Benoît Vincent, Mme Marianne Hecquet, M. Patrick Planche, Mme Carole Faidherbe (en attente de remplacement lors d'un prochain vote).

Le Comité a accepté de procéder à ce vote à main levée.

Décision : La composition de la CAO est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2026-08 – Désignation des représentants au sein d'AMORCE

Exposé : Il est procédé à la désignation du représentant titulaire et suppléant du syndicat au sein de l'association nationale AMORCE, qui représente les collectivités en matière de déchets, d'énergie et d'eau auprès des instances nationales et européennes.

Échanges : M. Pascal Derche a présenté le rôle d'AMORCE, notamment son action de contre-pouvoir face aux lobbys industriels dans le cadre des filières REP (Responsabilité Élargie des Producteurs). M. Laurent Mallard a précisé que la cotisation annuelle est d'environ 800 euros et que le congrès annuel se tient sur trois jours, cette année à Lyon en novembre. M. Pascal Derche a été proposé comme titulaire et M. Pascal Seigné comme suppléant. Le vote à main levée a été accepté.

Décision : M. Pascal Derche (titulaire) et M. Pascal Seigné (suppléant) sont désignés représentants à AMORCE à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2026-09 – Désignation du délégué local au CNAS

Exposé : Il est procédé à la désignation du représentant du syndicat au Comité National d'Action Sociale (CNAS), équivalent du comité d'entreprise pour les collectivités territoriales.

Échanges : M. Philippe Barat Philippe s'est porté candidat, en l'absence d'autre volontaire. Le vote à main levée a été accepté.

Décision : M. Philippe Barat Philippe est désigné représentant au CNAS à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2026-10 – Fixation des modalités de prise en charge et de remboursement des frais de déplacement des élus et des agents

Exposé : Il est proposé de fixer les modalités de remboursement des frais de déplacement des élus dans le cadre de leurs missions au nom du syndicat, notamment pour les déplacements liés à AMORCE.

Échanges : M. Philippe Barat a précisé que le syndicat prend en charge directement les billets de train et l'hébergement, sans avance de frais par les élus, dans un format de type hôtel économique. Mme Camille HUG a confirmé que les frais de repas sont remboursés via une régie. Une légère discordance entre les montants affichés à l'écran et ceux de la délibération a été relevée et clarifiée.

Décision : Les modalités de prise en charge des frais de déplacement sont adoptées à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2026-11 – Fixation des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Exposé : Il est proposé de fixer les indemnités de fonction du Président et des quatre Vice-Présidents, conformément au tableau réglementaire applicable aux syndicats. Les taux proposés sont fixés à 90% du plafond légal, soit 90% de 35% de l'indice de référence pour le Président et 90% de 17% pour les Vice-Présidents.

Échanges : M. Philippe Barat a indiqué s'être référé aux pratiques des syndicats comparables et a justifié l'attribution d'indemnités aux Vice-Présidents par l'instauration de délégations effectives, contrairement au mandat précédent. Les quatre délégations envisagées sont : prospective et relations avec les usagers ; actions de prévention et communication ; animation et relations avec les services techniques ; fonctionnement de la déchetterie. Les montants bruts résultants sont de 1 311 euros pour le Président et de 655 euros pour chaque Vice-Président.

Décision : Les indemnités du Président et des Vice-Présidents sont adoptées à l'unanimité.

Questions Diverses

Tour de table de présentation des membres

À l'initiative du Président nouvellement élu, un tour de table a permis à chaque membre du Comité syndical ainsi qu'aux personnels du syndicat de se présenter, d'indiquer leur commune, leur délégation municipale et leur expérience au sein de Tri Action. Plusieurs élus ont souligné leur intérêt pour les thématiques environnementales, la propreté urbaine et la gestion des déchets. Mme Carole Faidherbe a annoncé qu'elle quitterait prochainement ses fonctions au sein du syndicat.

Compléments du Président sur les biodéchets et la déchetterie mobile

M. Philippe Barat a apporté des précisions sur deux sujets évoqués lors du tour de table. Concernant les biodéchets, il a indiqué que la collecte fonctionne bien auprès des établissements scolaires et des crèches, mais que les bornes sur l'espace public rencontrent des difficultés d'appropriation par les usagers. Concernant la déchetterie mobile, il a confirmé son succès à Herblay-sur-Seine avec deux passages annuels et environ 300 usagers par session, pour un coût de 2 500 euros la journée, soit un coût à l'utilisateur inférieur à celui d'un déplacement à la déchetterie fixe. M. Laurent Mallard a précisé que cet outil est pertinent pour les communes éloignées de la déchetterie centrale et que les services municipaux participent également à ces journées. Mme Carole Faidherbe a rappelé que la déchetterie mobile présente peu d'intérêt pour les communes proches de la déchetterie fixe comme Bessancourt et Taverny.

Mise en place d'un groupe WhatsApp et organisation des commissions

M. Philippe Barat a proposé la création d'un groupe WhatsApp pour l'ensemble du Comité syndical et d'un groupe distinct pour le bureau, afin de faciliter la communication, la gestion des présences et les

sondages de disponibilité. Il a également annoncé la mise en place prochaine de commissions thématiques, dont la composition sera arrêtée lors du prochain comité.

Séminaire de formation des élus

Compte tenu du renouvellement de 50% des membres du Comité, M. Philippe Barat a proposé l'organisation d'un séminaire de découverte du syndicat en deuxième quinzaine de septembre ou fin septembre, un samedi matin, suivi d'un moment convivial. Les suppléants seraient également conviés. La date sera arrêtée par sondage via le groupe WhatsApp.

Prochain comité syndical et bureau

Le prochain comité syndical est fixé au **mardi 17 juin 2025 à 19h30**. Le bureau précédant ce comité se tiendra le **mardi 9 juin 2025 à 19h30**.

Présentation de la plateforme numérique Berger-Levrault

Mme Camille HUG a présenté la plateforme numérique Berger-Levrault utilisée par le syndicat pour l'envoi des convocations, la mise à disposition des dossiers de séance et la gestion des présences et procurations. Elle a rappelé que les accès ont été envoyés aux membres et que l'application est disponible sur mobile et tablette. Les suppléants reçoivent également les documents en information.

Présentation du budget 2025

Mme Camille HUG a présenté les grandes lignes du budget 2025, voté le 11 mars 2025. Le budget total (fonctionnement et investissement) s'élève à 21 millions d'euros à l'équilibre, soit une diminution de 1,31% en fonctionnement et de 25% en investissement. Les contributions budgétaires ont diminué de 6,75%, pour une moyenne de 105,68 euros par habitant. La structure financière repose sur une gestion déléguée (faible masse salariale, charges générales élevées), un endettement quasi nul et une forte dépendance aux contributions des membres.

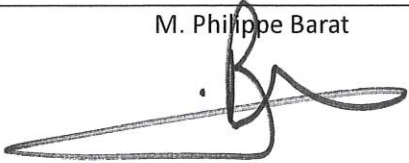
M. Philippe Barat a évoqué la perspective d'un taux de contribution unifié entre les communes, sujet complexe en raison de la disparité des bases fiscales.

Pouvoir de police spéciale du maire relatif aux déchets

M. Laurent Mallard a rappelé que le pouvoir de police spéciale relatif aux déchets et dépôts sauvages est attribué par défaut au syndicat. Pour que les maires conservent ce pouvoir, ils doivent notifier leur décision au syndicat dans un délai de six mois à compter de l'élection du Président. Il a été précisé que les maires ont généralement intérêt à conserver ce pouvoir pour pouvoir verbaliser en cas de non-respect des règles de collecte. Mme Camille HUG enverra un modèle de délibération à l'ensemble des communes membres.

Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h39.

Le Président du Comité syndical	Le Secrétaire de séance
M. Philippe Barat 	M. Alexandre DOHY